Fiche de données de sécurité



IJSFABRIEK conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mélange de gaz: CO2 (86%) + N2O (10%) + O2 (4%)

Date d'émission: 07/06/2010 Date de révision: 06/05/2015 :

917



Version: 2.0

Attention

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Mélange de gaz: CO2 (86%) + N2O (10%) + O2 (4%)

N° FDS : 917

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire.

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

Utilisations déconseillées : Utilisation par le client.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : IJSFABRIEK STROMBEEK

Broekstraat, 70

B-1860 Meise Belgique-Belgie

32 2 272 41 34 info@ysfab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tel : +32 2 272 41 34

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz sous pression : Gaz liquéfié H280

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé comme substance / mélange dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS04

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP)

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

JJSFABRIEK STROMBEEK FR (français) SDS Réf.: 917 1/9

Broekstraat, 70 B-1860 Meise Belgique-Belgie

32 2 272 41 34



SDS Réf.: 917

2.3. Autres dangers

: Asphyxiant à forte concentration.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance : Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de carbone	(n° CAS) 124-38-9 (Numéro CE) 204-696-9 (Numéro index) (N° REACH) *1	77,4 - 94,6	Non classé	Press. Gas (Liq.), H280
Protoxyde d'azote	(n° CAS) 10024-97-2 (Numéro CE) 233-032-0 (Numéro index) (N° REACH) 01-2119970538-25	9 - 11	O; R8	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Liq.), H280
Oxygène	(n° CAS) 7782-44-7 (Numéro CE) 231-956-9 (Numéro index) 008-001-00-8 (N° REACH) *1	4	O; R8	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Comp.), H280

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire

autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.

Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

- contact avec la peau : En cas d'éclaboussures de liquide : rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes.

- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.
 Se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés
 Eau en pulvérisation ou en nuage.
 Agents d'extinction non appropriés
 ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

JJSFABRIEK STROMBEEK FR (français) SDS Réf.: 917 2/9 Broekstraat, 70 B-1860 Meise Belgique-

^{*1:} Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

^{*2:} Date limite d'enregistrement non dépassée.

^{*3:} Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.



SDS Réf.: 917

Méthodes spécifiques

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence.

Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).

Vêtement d protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet

du visage

Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection

pour pompiers.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Essayer d'arrêter la fuite.

Évacuer la zone.

Contrôler la concentration du produit rejeté.

Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins

d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Assurer une ventilation d'air appropriée.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre

endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Agir selon le plan d'urgence local. Se maintenir en amont du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

 La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz

Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contractor votre fournisseur de gaz en cas de doute.

température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Ne pas respirer le gaz.

Eviter de mettre à l'air le produit.



SDS Réf.: 917

Sécurité lors de la manutention du récipient de daz

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient. Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage. Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C .

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

SDS Réf.: 917

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de carbone (124-38-9)				
OEL: Limites d'exposition professionnelle				
Belgique	Valeur limite-8h (BE) (mg/m³)	9131 mg/m³		
	Valeur limite- 8h (BE) (ppm)	5000 ppm		
	Valeur courte durée -15 min(BE) (mg/m³)	54784 mg/m³		
	Valeur courte durée -15min (BE) (ppm)	30000 ppm		
Protoxyde d'azote (10024-9)	7-2)			
OEL : Limites d'exposition professionnelle				
Belgique	Valeur limite-8h (BE) (mg/m³)	91 mg/m³		
	Valeur limite- 8h (BE) (ppm)	50 ppm		
	· ·			

Protoxyde d'azote (10024-97-2)		
DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	183 mg/m³	

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition



SDS Réf.: 917

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

: Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de

fuites.

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être

relâchés.

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à

considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO

recommandées.

protection des yeux/du visage
 Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de

transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.

Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

· Protection de la peau

- Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

- Divers : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

Protection respiratoire
 Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive

doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet

du visage.

Risques thermiques
 Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de

lignes de transfert.

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

: Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la

section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique à 20°C / 101.3kPa : Gaz.

Couleur : Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes:

Incolore.

Odeur : Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et

inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les odeurs suivantes:

Douceâtre.

Seuil olfactif : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de

surexposition

Valeur du pH: Non applicable aux mélanges de gaz.Masse molaire: Non applicable aux mélanges de gaz.Point de fusion: Non applicable aux mélanges de gaz.

Point d'ébullition : Non applicable aux mélanges de gaz.

Point d'éclair : Non applicable aux mélanges de gaz.

Vitesse d'évaporation (éther=1) : Non applicable aux mélanges de gaz.

IJSFABRIEK STROMBEEK Broekstraat, 70 B-1860 Meise Belgique-Belgie

32 2 272 41 34

FR (français)

SDS Réf.: 917 5/9



SDS Réf.: 917

Domaine d'inflammabilité : Non-inflammable.

Pression de vapeur [20°C] : Pas de donnée fiable disponible.

Pression de vapeur [50°C] : Pas de donnée fiable disponible.

Densité relative, gaz (air=1) : Plus lourd que l'air.

Solubilité dans l'eau : Solubilité dans l'eau du(es) composant(s) du mélange :

• Dioxyde de carbone: 2000 mg/l Complètement soluble. • Protoxyde d'azote: 1500 mg/l

Oxygène: 39 mg/l

Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau

[log Kow]

Température d'auto inflammation : Non-inflammable.

Viscosité [20°C] : Non applicable.

Propriétés explosives : Non applicable.

Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier

dans les points bas et les sous-sols.

: Non applicable aux mélanges de gaz.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.4. Conditions à éviter

: Chaleur

10.5. Matières incompatibles

: Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de

stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Les critères de classification ne sont pas réunis.

Pas d'effet toxicologique attendu avec ce produit si les valeurs limites d'exposition ne sont pas

dépassées.

Protoxyde d'azote (10024-97-2)

CL50 inhalation rat (ppm) > 30000 ppm/4h

Corrosion cutanée / irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

e : Pas d'effet connu avec ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculair Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité des cellules

: Pas d'effet connu avec ce produit.: Pas d'effet connu avec ce produit.: Pas d'effet connu avec ce produit.

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité
Toxique pour la reproduction : fertilité
Toxique pour la reproduction : fœtus

: Pas d'effet connu avec ce produit.: Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes

: Pas d'effet connu avec ce produit.

cibles - exposition unique

IJSFABRIEK STROMBEEK FR (français) SDS Réf.: 917 6/9
Broekstraat, 70 B-1860 Meise Belgique-

Belgie 32 2 272 41 34



SDS Réf.: 917

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité

Evaluation : Les critères de classification ne sont pas réunis.

Dioxyde de carbone (124-38-9)		
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	Aucune donnée disponible.	
EC50 72h - Algae [mg/l]	Aucune donnée disponible.	
CL50 96 Heures - poisson [mg/l]	Aucune donnée disponible.	
Oxygène (7782-44-7)		
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	Aucune donnée disponible.	
EC50 72h - Algae [mg/l]	Aucune donnée disponible.	
CL50 96 Heures - poisson [mg/l]	Aucune donnée disponible.	

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation 12.3.

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et VPVB 12.5.

: Pas classifié comme PBT ou vPvB. Evaluation

Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre, non soumis au Règlement (CE) 842/2006.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis

d'exploiter ne sont pas dépassés.

Voor meer informatie over geschikte verwijderings methoden, zich wenden tot de EIGA code

SDS Réf.: 917

van de praktijk Doc 30 "Disposal of Gases", downloadbaar op http://www.eiga.org.

: 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

Informations complémentaires

: Aucun(e).

FR (français)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Numéro ONU

Liste des déchets dangereux

N° ONU : 3163

Nom d'expédition des Nations unies 14.2.



SDS Réf.: 917

8/9

Transport par route/rail (ADR/RID) : GAZ LIQUÉFIÉ, N.S.A. (Dioxyde de carbone, Protoxyde d'azote)

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Liquefied gas, n.o.s. (Carbon dioxide, Nitrous oxide)

Transport par mer (IMDG) : LIQUEFIED GAS, N.O.S. (Carbon dioxide, Nitrous oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

Transport par route/rail (ADR/RID)

Class : 2
Code de classification : 2A
Danger n° : 20

Restriction de passage en tunnels : C/E - Interdiction de traverser les tunnels des catégories C,D et E pour les transports en

citernes. Interdiction de traverser les tunnels de la catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2
Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable
Transport par mer (IMDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 200
Avion cargo seulement : 200
Transport par mer (IMDG) : P200



SDS Réf.: 917

Mesures de précautions pour le transport

 Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation Seveso 96/82/EC : Non couvert.

Directives nationales

Règlementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classe de danger pour l'eau (WGK) :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.

Conseils de formation : Récipient sous pression.

Autres données : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de

l'Union Européenne applicable. Classification selon la méthode de calcul du règlement (CE)

1272/2008 CLP / (CE) 1999/45 DPD.

Textes des phrases R-,H- et EUH

Ox. Gas 1	Gaz comburants, Catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
0	Comburant

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

 Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites.
 Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

SDS Réf.: 917

End of document